



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**

**Date de la convocation : 21 juin 2024**

**Date d'affichage : 21 juin 2024**

L'an 2024 le jeudi 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

**Étaient Présents** : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DIEUDONNE Nadine - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - Mme VAN BECELAERE Edith.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida - M. DUPONT Bruno – M. TASSEZ Florent

**Absent(s)** : Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud

**Secrétaire de séance** : M. Maxime BARBAUX

**Nombre de membres du Conseil municipal : 26**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres votants : 20**

**Délibération n° 2024 – 33**

**Objet :            **Approbation d'une convention avec l'INSEE relative à l'enquête famille 2025****

Considérant que la commune de SAILLY sur la Lys est concernée par l'enquête de recensement de la population prévue du 16 janvier au 15 février 2025 ;

Considérant que cette enquête sera associée à la demande de l'INSEE à une enquête *familles* qui vise à mieux connaître les modes de vie des familles ;

Considérant que cette enquête *familles* réalisée depuis 1954 vise à saisir les grandes évolutions de la société auprès d'un échantillon de 2000 communes tirées au sort ;

Considérant que l'enquête familles pourra ne concerner que certaines zones de la commune, que les réponses se feront selon les mêmes modalités que l'enquête de recensement afin d'alléger la charge des agents recenseurs et qu'elle donnera lieu au versement d'une dotation forfaitaire complémentaire ;

Considérant que les engagements mutuels de l'INSEE et de la commune sont formalisés dans la convention ci-jointe, la commune s'engageant notamment à recruter le personnel nécessaire aux enquêtes de recensement et *familles* sous la direction d'un coordonnateur communal, à respecter le protocole de collecte défini par l'INSEE et à collecter les données nécessaires à l'enquête *familles* auprès des logements indiqués par l'INSEE ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve la convention proposée avec les engagements mutuels de l'INSEE et de la commune précités ;
  
- 2) autorise le maire à la signer et à la retourner à la direction régionale de l'INSEE ;

**A l'unanimité**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

